En résumé, le projet de loi dit « Sudcal » vise trois objectifs principaux :

1. l’autorisation du législateur pour une participation de l’Etat au capital social de SUDCAL S.A., société ayant pour objet la réalisation et l’exploitation d’un réseau de chaleur urbain alimentant le nouveau quartier de Belval-Ouest situé sur des friches industrielles en reconversion sur le territoire des communes d’Esch/Alzette et de Sanem ;
2. la déclaration d’utilité publique des travaux et installations en relation avec la construction et la gestion du réseau de chaleur réalisé par SUDCAL S.A. ; et
3. l’autorisation du législateur pour une garantie étatique au bénéfice de cette société jusqu’à concurrence d’un montant de dix-huit millions d’euros.

Les auteurs du projet de loi ont incorporé au texte certaines précisions quant aux activités et au fonctionnement de la société SUDCAL S.A.

La mise en place d’un réseau de chaleur aux environs immédiats de l’installation de la centrale TGV de TWINerg S.A. vise à optimiser le rendement global de cette dernière et de contribuer à une utilisation plus rationnelle de l’énergie.